

*2019 + 2 copies comptabil. 1/10/88*

Département  
de la Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Séance du 26 Aout 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit, le vingt six Juin à 21 h le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 21 Aout 1958

Sapeurs Pompiers  
Paiements des  
interventions  
(matériel)

Etaient présents : MM. Brusset, Sougnet, Reutin, Castelnau Gausseil, Barrot, Couzinec, Counil, Brotreau, Guillaud, Barrière, Camblong, Etcheber, Narteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Chamboulan Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Domecq, Pouget.

58086

Représenté : M. Guichaoua par M. Papeau

Secrétaire : M. Counil.

M.le Président ouvre la séance.

Par arrêté en date du 11 Juin 1958, M.le Préfet de la Charente-Maritime a modifié avec effet du 1er Janvier 1958 les taux des indemnités accordées au Centre de Secours au cours d'interventions .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'arrêté de M.le Préfet de la Charente-Maritime en date du 11 Juin 1958

VU l'avis de la Commission des Finances

DECIDE ,

- qu'à compter du 1er janvier 1958 les indemnités accordées au Centres de secours en remboursement des quantités de carburant et de lubrifiant consommées au cours d'interventions seront celles indiquées dans l'arrêté sus-visé savoir :

- 1/ par km parcouru à l'aller comme au retour
  - a/ Véhicules de liaison 25 frs
  - b/ Jeep et Jeep radio 40 frs
  - c/ Fourgon léger Dodge 60 frs
  - d/ premier secours 60 frs
  - e/ Fourgon pompe mixte 60 frs
  - f/ fourgon normalisé 60 frs
  - g/ camion citerne incendie 65 frs
  - h/ G.M.C. 75 francs

2 / Par heure de fonctionnement sur place des engins pompes

a/ /...

a/ moto pompe 30 m3  
b/ mote-pompe 60 m3

750 frs  
900 frs

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus  
Ont signé, au registre MM. les membres présents à la séance  
Pour extrait conforme au Registre  
Pr le Député-Maire  
l'Adjoint Délégué,

signé: REUTIN

Avis de l'Inspecteur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours

AVIS FAVORABLE  
LA ROCHELLE le 23 Sept. 1958  
signé: illisible

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER, le 14 Octobre 1958  
Le Sous-Préfet  
signé: illisible

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 17 Octobre 1958  
Pr le Député-Maire  
l'Adjoint Délégué,



*L. Seugnet*

L. SEUGNET